



TruLock® Etchant Gel & Liquid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (UE) 2020/878

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Gel ou liquide de gravure

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Solution de mordantage dentaire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Réservé à un usage professionnel

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Importateur/Représentant/Utilisateur/Distributeur : RMO 2165 Earlywood Drive Franklin, IN 46131 USA SRN #: US-MF-00003482 T 1 800 525 6735 customerservice@rmortho.com https://rmortho.com/	Enregistrement auprès de la FDA : Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations FDA Registration: 1718476
Sponsor australien : AB Orthodontics PTY LTD 13/15 Collins St Melbourne VIC 3000 Australia T +61 3 9650 2526	Représentant de la CE : RMO Europe 300 rue Geiler de Kaysersberg 67411 Illkirch Cedex France SRN #: FR_AR_000003900 T +33 3 88 40 67 40 https://www.rmoeurope.com/

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence Chemtrec : 800-424-9300 (national) ; 1-703-527-3887 (international)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux 1 H290
Corrosion cutanée 1B H314

Effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux néfastes

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

TruLock® Etchant Gel & Liquid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mot signal (CLP)

: Danger

Contient

: Aucune information supplémentaire n'est disponible.

Mentions de danger (CLP)

: H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires :

Conseils de prudence (CLP)

P264 - Se laver soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P390 - Absorber les déversements pour éviter tout dommage matériel. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/douche.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un ou un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

2.3. Autres risques

Selon la réglementation américaine (29 CFR 1910.1200 - Hazard Communication Standard), ce produit est considéré comme dangereux. Le mélange ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas identifié comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.1. Les substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Acide phosphorique	CAS # 7664-38-2	35-39	EU DSD/DPD : Annexe I : C ; R34 EU CLP : Annexe VI : Skin Corr. 1B, H314, Corr. To Métaux 1, H290 OSHA HCS 2012 : Skin Corr. 1B, H314, Corr. Aux métaux 1, H290
Eau	CAS # 7732-18-5	40-70	Not classified

Texte intégral des déclarations H et EUH : voir section 16

TruLock® Etchant Gel & Liquid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (UE) 2020/878

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Ne pas utiliser la méthode du bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche équipé d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas. Transporter la victime à l'air libre.
Premiers soins après contact avec la peau	En cas de contact mineur avec la peau, éviter d'étaler le produit sur la peau non affectée. En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Enlever et isoler les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Premiers soins en cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin, de préférence un ophtalmologiste. Si le médecin n'est pas immédiatement disponible, l'irrigation des yeux doit être poursuivie pendant 15 minutes supplémentaires. S'il est nécessaire de transporter le patient chez un médecin et que l'œil doit être bandé, utiliser un tissu stérile sec et couvrir les deux yeux.
Premiers soins après ingestion	En cas d'ingestion, faire boire 2 à 3 verres d'eau si la victime est consciente et alerte. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux en cas d'ingestion. Ne pas utiliser la méthode du bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Pour éviter l'aspiration du produit avalé, coucher la victime sur le côté, la tête plus basse que la taille. Les personnes qui s'occupent de la victime doivent éviter tout contact direct avec les vêtements fortement contaminés et les vomissures. Porter des gants imperméables pour décontaminer la peau et les cheveux.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Se référer à la section 11
Symptômes/effets après contact avec les yeux	: Se référer à la section 11

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Non disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Non combustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Non combustible. En cas d'incendie, des fumées toxiques et corrosives sont émises.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Généralités - Évacuer tout le personnel ; utiliser l'équipement de protection pour la lutte contre l'incendie. Les pompiers doivent porter un équipement d'urgence complet et un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.



TruLock® Etchant Gel & Liquid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (UE) 2020/878

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Procédures d'urgence

: Éliminer toutes les sources d'inflammation telles que les flammes nues, les appareils produisant des étincelles, les veilleuses, etc. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection appropriés comme décrit dans la section 8.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipements de protection



6.2. Précautions environnementales

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau. Signaler les rejets comme l'exigent les autorités locales, régionales et nationales. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection appropriés comme décrit dans la section 8.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Faire preuve de prudence pendant la neutralisation car une chaleur considérable peut être générée. Neutraliser la zone de déversement avec du carbonate de soude, du bicarbonate de sodium ou de la chaux. Rincer le déversement neutralisé avec de grandes quantités d'eau.

Autres informations

: N/A

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre

: Ne pas mettre en contact avec la peau ou les yeux. Éviter de respirer les vapeurs et les brouillards. Ne pas ingérer. Manipuler et ouvrir le récipient avec précaution. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Faire attention lors de la combinaison avec de l'eau ; NE PAS ajouter d'eau au liquide corrosif, TOUJOURS ajouter le liquide corrosif à l'eau tout en remuant pour éviter le dégagement de chaleur, de vapeur et de fumées. Ce produit réagit violemment avec les bases en dégageant de la chaleur et en provoquant des éclaboussures.

Mesures d'hygiène

: N/A

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Storage conditions

: Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, de la lumière directe du soleil et de toute source d'ignition. Stocker à l'écart des matières incompatibles. Garder le récipient fermé pour éviter toute contamination.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir la section 1.2.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et valeurs limites biologiques

Acide phosphorique	CAS # 7664-38-2
STELs	3 mg/m ³
TWAs	1 mg/m ³
MAKs	Non établi

TruLock® Etchant Gel & Liquid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (UE) 2020/878

Plafonds 2 mg/m³ (République tchèque)

8.1.2. Procédures de surveillance recommandées

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.1.4. DNEL & PNEC

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.1.5. Bande de contrôle

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés :

Une bonne ventilation générale doit être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes de traitement, une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux d'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si aucune limite d'exposition n'a été établie, maintenir les concentrations dans l'air à un niveau acceptable.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux :

Porter un écran facial et une protection oculaire. Une douche oculaire d'urgence doit être facilement accessible dans la zone de travail. Veillez à ce que des douches de sécurité soient disponibles à proximité de toutes les zones de stockage, de livraison et d'utilisation des produits en vrac.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection.

Protection des mains :

Porter des gants de protection sélectionnés en fonction de leur durabilité et de leur résistance à la perméation.

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire :

Respecter les réglementations de l'OSHA relatives aux respirateurs (29 CFR 1910.134) ou la norme européenne EN 149. Utiliser un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA ou par la norme européenne EN 149 si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes apparaissent.

8.2.2.4. Risques thermiques

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

8.2.3. Contrôles de l'exposition environnementale

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

Autres informations :

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

TruLock® Etchant Gel & Liquid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (UE) 2020/878

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Vert ou bleu
Apparence	: Liquide homogène vert ou bleu :
Odeur	: Aucune
Seuil de l'odeur	: Aucune donnée
Point de fusion	: Aucune donnée
Point de congélation	: Aucune donnée
Point d'ébullition	: Aucune donnée
Inflamabilité	: Aucune donnée
Limite inférieure d'explosivité	: Aucune donnée
Limite supérieure d'explosivité	: Aucune donnée
Point d'éclair	: Aucune donnée
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée
Température de décomposition	: Aucune donnée
pH	: 1-1.5
pH de la solution	: Aucune donnée
Viscosité cinématique	: Aucune donnée
Solubilité	: Partiellement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée
Tension de vapeur	: Aucune donnée
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune donnée
Densité	: Aucune donnée
Densité relative	: 1.25-1.30 g/cc @ 25°C/77°F
Densité de vapeur relative à 20°C	: Aucune donnée
Taille des particules	: Aucune donnée

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations relatives aux classes de danger physique

Aucune information supplémentaire n'est disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable à température ambiante et dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température et pression normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Températures élevées, sources de lumière visible, agents oxydants puissants. Tenir à l'écart de la lumière du soleil et des flammes nues.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de phosphore.

TruLock® Etchant Gel & Liquid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (UE) 2020/878

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Aucune donnée
Toxicité aiguë (cutanée)	: Aucune donnée
Toxicité aiguë (inhalation)	: Aucune donnée
Effets chroniques Organes cibles	: Aucun effet chronique sur la santé n'a été signalé
Cancérogénicité	: Aucun organe cible n'a été signalé.
NTP	: Non classé
CIRC	: Non

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Aucune donnée
Dangereux pour l'environnement aquatique, à court terme (aigu) : Aucune donnée
Dangereux pour l'environnement aquatique, à long terme (chronique) : Aucune donnée

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas de données disponibles.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Pas de données disponibles.

12.7. Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des produits/emballages	: Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales
Écologie - déchets	: Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément à ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN1805

TruLock® Etchant Gel & Liquid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (UE) 2020/878

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Solution d'acide phosphorique

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

AND

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement : Non applicable

Polluant marin : Non applicable

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Transport terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport fluvial

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'UE

REACH Annex XVII (Restriction List)

Ne contient pas de substance(s) répertoriée(s) à l'annexe XVII de REACH (conditions de restriction).

REACH Annex XIV (Authorisation List)

Ne contient pas de substance(s) répertoriée(s) à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation).

REACH Candidate List (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des substances candidates de REACH.

TruLock® Etchant Gel & Liquid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (UE) 2020/878

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste PIC (règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux).

Règlement POP (polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants).

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone).

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs d'explosifs (règlement UE 2019/1148 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

15.1.2. Réglementation nationale

Réglementations fédérales et nationales :

Loi de l'Illinois sur la divulgation des substances toxiques aux employés : Acide phosphorique Illinois chemical safety act : Acide phosphorique

Liste de notification des rejets de l'État de New York : Acide phosphorique

Rhode Island RTK hazardous substances : Acide phosphorique

Pennsylvanie RTK : Acide phosphorique

Minnesota : Acide phosphorique

Massachusetts RTK : acide phosphorique

Liste des déversements du Massachusetts : Acide phosphorique

New Jersey : Acide phosphorique

Liste des déversements du New Jersey : Acide phosphorique

Déclaration de déversement en Louisiane : Acide phosphorique

Liste des substances dangereuses du directeur de la Californie : Acide phosphorique

SARA 302/304/311/312 : substances extrêmement dangereuses : Acide phosphorique

SARA 313 : notification des produits chimiques toxiques et des rejets : Acide phosphorique

CERCLA : Substances dangereuses : Acide phosphorique, 5000lbs.

Proposition 65 de la Californie : Non

SIMDUT Canada : Liquide corrosif de classe E.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements			
Section	Poste modifié	Changement	Commentaires
Pied de page	Remplace : 28 août 2015	Date de mise à jour : 4/7/2021 Document de contrôle des modifications : DCN 4720, DCN 7998 Résumé de la révision : 4/7/2021 Numéro de document corrigé dans le pied de page.	Sources des données : US NLM ChemID Plus et HSDB, Substance SDS pour les composants, IUCLID Dataset EU Chemical Bureau, ESIS, sites web des pays pour les limites d'exposition professionnelle.

Texte intégral des déclarations H et EUH :	
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque des brûlures graves et des lésions oculaires ; Corrosion cutanée 1B
Xi	Irritants

TruLock® Etchant Gel & Liquid

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des déclarations H et EUH :	
R34	Provoque des brûlures
S36	Porter des vêtements de protection appropriés
S37	Porter des gants appropriés
S39	Porter un équipement de protection des yeux et du visage

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit dans le seul but de répondre aux exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme une garantie d'une quelconque propriété spécifique du produit.